

Formation Personnel Encadrant Technique

Formation initiale

A partir de 670 € HT

Objectifs de la formation :

- ✓ Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement

Participants :

- ✓ Toute personne physique possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Objectifs de la formation :

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- ✓ Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4 ;
- ✓ Développer ses compétences en prévention

Contenu :

- ✓ Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- ✓ Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- ✓ Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- ✓ Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
- ✓ Communication et application du mode opératoire.

Méthode pédagogique :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée : 5 jours (35 heures) consécutifs ou non

Nombre de stagiaires : 10 participants par session

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.